

Article 1 : Présentation du jeu, Organisateur, et période

Les sociétés :

- ✓ PLUS IMMOBILIER SARL, Société À Responsabilité Limitée, au capital de 747.864 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 441 648 771, dont le siège social est Zone Artisanale de Putillenea à 64122 URRUGNE, représentée par son Gérant Monsieur Daniel HIRIBARREN,
- ✓ ESPACE IMMOBILIER, Société À Responsabilité Limitée, au capital de 16.480 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 493 702 310, dont le siège social est Zone Artisanale de Putillenea à 64122 URRUGNE, représentée par son Gérant Monsieur Daniel HIRIBARREN,

organisent une loterie promotionnelle sous conditions de participation à l'attention de leurs clients. Le tirage au sort de cette loterie aura lieu le jeudi 05 septembre 2019, à l'occasion de laquelle, le parrain de l'opération, Monsieur Denis BROGNIART procédera au tirage au sort et à la remise des lots aux gagnants.

Article 2 : Modalités de participation

La participation de la loterie est ouverte à toute personne physique majeure ou personne morale, à la date de participation, résidant en France Métropolitaine ou à l'Etranger, à l'exclusion du personnel des sociétés PLUS IMMOBILIER et ESPACE IMMOBILIER, des autres sociétés composant le GROUPE CARMEN IMMOBILIER, ainsi que des membres de leur famille au premier degré, ainsi que des membres du personnel de la SCP MORAU LAGUERRE-CAMY dans les mêmes conditions, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion de la loterie.

Pour participer, les personnes physiques ou morales devront être propriétaires d'un bien immobilier à l'exclusion de garages, parkings et caves, avoir signé un mandat exclusif de vente d'immeuble aux sociétés PLUS IMMOBILIER ou ESPACE IMMOBILIER entre le 1^{er} décembre 2018 et le 31 mars 2019, et que ce mandat exclusif soit toujours valable à la date de signature de l'engagement sous-seings privé.

Seuls participeront ensuite au tirage au sort les personnes physiques ou morales dont le mandat aura donné lieu à la signature d'un acte sous-seings privé avec un acquéreur au plus tard le 31 août 2019.

En cas de pluralités de mandats donnant droit de participer à la loterie, le signataire ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leurs identités, leurs âges, leurs coordonnées postales et électroniques ou la loyauté et la sincérité de leurs participations. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà attribués.

Une vérification d'identité pourra être demandée lors de l'attribution des lots. La participation au jeu est strictement personnelle et nominative. Le fait de remplir et remettre le bulletin de participation de la loterie implique l'acceptation pleine et entière, irrévocable, et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement et de ses avenants éventuels.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être effectués. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Les sociétés organisatrices se réservent le droit, à tout moment et sans préavis, de prononcer l'annulation de la participation de tout participant au jeu, en cas de non-respect des termes et des conditions du présent règlement.

Article 3 : Désignation des gagnants :

Le tirage au sort aura lieu le cinq septembre 2019.

Les lieu et heures de ce tirage au sort seront précisés ultérieurement.

Il sera réalisé sous le contrôle de Maître Pascal MORAU ou de Maître Kévin LAGUERRE-CAMY, huissiers de justice associés à SAINT-JEAN-DE-LUZ.

Article 4 : Dotation

La dotation de cette loterie comprend trois lots

- ✓ un véhicule de marque RENAULT type ZOÉ (descriptif précis annexé au présent règlement)
- ✓ un véhicule de marque SMART type EQ Fortwo (descriptif précis annexé au présent règlement)
- ✓ un véhicule de marque TOYOTA type YARIS Hybride Dynamic (descriptif précis annexé au présent règlement)

Chaque dotation est nominative et ne peut être cédée à un tiers, ni échangée ou faire l'objet d'une contrepartie.

La dotation ne pourra être attribuée sous aucune forme que celle prévue par le présent règlement. Notamment, les gagnants ne pourront en aucun cas exiger la contrepartie monétaire ou l'échange de la dotation. Aucun changement pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé par les gagnants.

Les sociétés PLUS IMMOBILIER et ESPACE IMMOBILIER se réservent la possibilité de remplacer la dotation initialement prévue par une autre dotation d'une valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Article 5 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé en la SCP MORAU LAGUERRE-CAMY, Huissiers de Justice Associés, Résidence Gambetta, 102 Rue Gambetta à SAINT-JEAN-DE-LUZ.

Le présent règlement est consultable gratuitement et durant toute la durée du jeu au siège de la société organisatrice ou sur le site Internet : carmen-immobilier.com

Aucun envoi ne sera adressé par e-mail ou courrier; aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être effectués. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante; ils pourront être consultés et obtenus dans les mêmes conditions. Si un avenant ou modification intervient postérieurement à l'inscription d'un participant, et que celui-ci le refuse, il est réputé avoir renoncé à sa participation à la présente loterie, sans aucun recours ni dédommagement. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues cessera de participer à la loterie.

L'accès au site internet sus visé pour la consultation du règlement est entièrement libre et gratuite, tout accès au site ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services et fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter et de consulter ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'Huissier de Justice et la version du règlement consultée par toute personne qui en aurait fait la demande ou celle accessible en ligne, la version déposée chez l'Huissier et ses avenants prévaudront dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier de Justice fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement

Article 6 : Contractualisation et Responsabilités

La participation implique l'acceptation pleine et entière, irrévocable, et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement et de ses avenants éventuels, par le participant.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conformes au règlement sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Les sociétés PLUS IMMOBILIER et ESPACE IMMOBILIER se réservent le droit à tout moment et sans préavis, pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, reporter, proroger, écarter, suspendre ou annuler la tombola sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait; aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants, qui résulterait de la participation au jeu, de la renonciation à y participer, de son élimination, d'une quelconque modification ou avenant, ou encore de l'acceptation, de la renonciation ou de l'utilisation d'un lot.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus.

Les sociétés organisatrices rappellent aux participants les caractéristiques et limites des réseaux de télécommunications, Internet, postaux, et de tous réseaux sociaux et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de connexion et d'utilisation des participants à ces réseaux. Il appartient à chaque participant de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ou téléphonique contre toute atteinte. Leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes et/ou retards d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique, dysfonctionnements du réseau internet, indisponibilité du réseau, défaillances techniques matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit.

Elles ne sauraient être tenues pour responsables de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et téléphoniques, et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles, ou commerciales.

Elles ne sauraient davantage être tenues pour responsables du fait de tout défaut technique, toute défaillance technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux -encombrement des réseaux-erreur humaine ou d'origine électrique ou électronique-intervention malveillante,-liaison téléphonique-matériels ou logiciels-tous dysfonctionnements de logiciels et matériels et de réseaux-cas de force majeure-perturbation de toute nature qui pourrait affecter le déroulement du jeu-dysfonctionnement des applications Facebook et Instagram ou autres empêchant l'accès au jeu et/ou son bon déroulement, - mauvaise utilisation ou d'utilisation frauduleuse qui pourrait être faite des données sur Internet,- pertes de données, - conséquences de tout virus ou bogue (bug) informatique.

La connexion de toute personne aux sites internet, réseaux sociaux, ou réseaux de télécommunication se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Les participants et l'organisateur s'engagent à respecter les conditions d'utilisation du et des comptes Facebook, instagram, Snap, Twitter et autres.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation.

Les sociétés organisatrices pourront annuler tout ou partie de la loterie s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants, la possibilité de supprimer la participation du ou des fraudeurs, et de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs des fraudes.

Article 7 : Droit à l'image

En participant à la tombola et en remplissant le formulaire de participation, chaque participant consent sans ambiguïté à céder expressément, à titre gratuit et irrévocable, et à titre exclusif, aux sociétés PLUS IMMOBILIER et ESPACE IMMOBILIER, l'ensemble des droits d'utilisation, d'exploitation de publication, de diffusion et de communication au public, y compris sur chaîne de télévision ou câblée, et presse, de reproduction, de représentation et d'adaptation, portant, à titre commercial, publicitaire, promotionnelle et/ou informatif, d'illustration, de toute photographie, message, twit, bulletin, texte, texto, SMS, courriel, etc, liés au présent jeu et notamment :

- Pour une diffusion sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram et autres,
- pour toute manifestation commerciale, publicitaire, promotionnelle et/ou informative liée au présent jeu concours, ainsi qu'à l'occasion de toute opération ultérieure de communication

Et de manière plus générale :

-Le droit de reproduire ou faire reproduire, les photographies, textes, messages, selon les procédés actuels ou à venir, et sur tout support matériel ou dématérialisé, actuel ou à venir,

-Le droit de les représenter et communiquer au public, par tous procédés d'images, films, émissions, médias, actuels ou futurs,

-Le droit d'adapter les photographies pour un quelconque besoin jugé souhaitable notamment les associer à tout texte, légende, les incorporer dans toute création nouvelle quel que soit les procédés,

- le droit d'utiliser leurs données à des fins commerciales y compris par voie électronique

Sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage particulier.

La présente cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de 5 ans, sans limite du nombre de reproduction et de représentation.

De la même manière, chaque participant consent expressément, à titre gratuit et irrévocable, à l'utilisation et la diffusion de ses nom, prénom, adresse et e-mail, en tout ou partie, aux fins visées ci-dessus, et en particulier à des fins de communication, sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage particulier.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leurs adresses, nom, images et photos à l'occasion de toute émission, article, médias, campagne publicitaire et promotionnelle liés au présent jeu, par la société organisatrice.

Article 8 : Données personnelles-

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif communiquées par les participants, ne feront l'objet d'aucun traitement informatique par la société organisatrice. Aucune information ne sera traitée par la société organisatrice, en tant que responsable du traitement, à des fins de gestion des participants, de gestion de la relation client et, éventuellement, de prospection. En application de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'organisateur. Cependant, les données nominatives étant obligatoires pour participer au jeu, les participants qui exerceraient leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression des informations les concernant avant la fin de jeu seront réputés renoncer à leur participation et à toute dotation éventuelle y afférente.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Les marques citées à l'occasion de la tombola sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Article 10 : Loi applicable, élection de domicile, responsabilités

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple et sans réserves du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement et pour quelque raison que ce soit, devront obligatoirement être soumis par lettre recommandée avec AR adressée au siège des sociétés PLUS IMMOBILIER et ESPACE IMMOBILIER dans le délai d'UN MOIS à compter de la date de fin de cette loterie promotionnelle, le cachet de la poste faisant foi.

La loterie ainsi que le présent règlement et ses avenants éventuels sont soumis exclusivement au droit français, les participants sous soumis à la réglementation française applicable en la matière, notamment la loi n° 2014-344 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, et les dispositions de l'article L 121-36 du Code de la Consommation.

Il est à nouveau rappelé que la participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière, irrévocable, et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement et de ses avenants éventuels.

ANNEXES :

- **ANNEXE 1 - ZOE**

VEHICULE

Marque	RENAULT	Modèle	ZOE
Version	Life R75	Tarif N°	2208 00/2018-05-02

TÉLÉMATIQUE

Pré-équipement services connectés

MODE DE COMMERCIALISATION

Location de batterie

DESIGN

Enjoliveurs 15" Arobase

Feux de jour à LED

Sellerie tissu Fortunata Noir

Lunette arrière chauffante

Nouvelle harmonie planche de bord et sellerie

MEDIA ET NAVIGATION

Radio MP3, Bluetooth, prises USB et Jack

CONFORT

Climatisation manuelle

Lève-vitres électriques avant

Rétroviseurs extérieurs électriques dégivrants

Ouverture des ouvrants et démarrage par carte

CONDUITE

Régulateur-limiteur de vitesse

SECURITE

Alerte oubli de ceintures

3 ceintures de sécurité arrière 3 points

Contrôle dynamique de trajectoire (ESC)

Système de fixations « Isofix » aux places latérales arrière et passager avant

Kit de gonflage

Ceintures de sécurité avant réglables en hauteur

ABS avec assistance au freinage d'urgence

6 Airbags frontaux et latéraux

2 appuie-têtes arrière

Condamnation automatique des ouvrants

Détection pression des pneus

SPECIFIQUE ZE

Câble de recharge 6,5m mode 3 type 2

Flexi Charger 6,5m

CONSOMMATION ET EMISSIONS HOMOLOGUEES

CO2 (g/km) : 0

Autonomie homologuée : 403

Conditions urbaines (en l/100 km) [1] : -

Conditions extra-urbaines (en l/100km) : -

Cycle complet (en l/100km) : -

CAPACITE

Réservoir à carburant (litres) : -

SPECIFICITE ZE

Charge rapide : NON

Capacité de la batterie : 41

Charge standard : OUI

Type de charge : STANDARD 22 kW

Puissance charge maximale : 22

Tension nominale : 400V

Charge accélérée : OUI

PERFORMANCES

Vitesse maxi (km/h) : 135

TRANSMISSION

Type de transmission : Traction

ARCHITECTURE CAISSE

Type de carrosserie : Berline

Nombre de portes : 5

DIRECTION

FREINAGE

Freins arrière : TA-228

Freins avant : DV-258

ROUES ET PNEUMATIQUES

Pneumatiques de référence AV/AR : 185/65 R 15

POIDS (KG) * WEIGHT DISCLAIMER

Poids total roulant : 1966

Charge utile : 434

Poids maxi autorisé : 1966

Poids à vide : 1480

PLAN COTE (MM)

Hauteur à vide : 1562

Hauteur seuil à vide : 724

Longueur hors tout (mm) : 4085

Largeur hors tout (mm) : 1730

Hauteur hors tout (mm) : 1562

Largeur aux coudes arrière : 1390

Porte à faux arrière : 657

Hauteur hayon ouvert à vide : 2028

Empattement : 2588

Largeur aux coudes avant : 1384

Porte à faux avant : 839

BOITE DE VITESSES

Genre de boîte de vitesses : BVEL

Nombre de rapports A.V. : 1

AERODYNAMISME

S(M²)/Cx : 0,627

VOLUME

volume du coffre mini (dm³) : 838

volume du coffre maxi (dm³) : 1225

volume de chargement (m³) : -

- **ANNEXE 2 – YARIS**

ÉQUIPEMENTS **YARIS**

YARIS ACTIVE



Principaux équipements

LIGNE ET AÉRODYNAMIQUE :

- Calandre noir mat
- Enjoliveurs 14" Kanto
- Phares halogènes avec feux de jour
- Poignées de portes extérieures noires
- Rétroviseurs extérieurs électriques noirs

SÉCURITÉ ET CONDUITE :

- 7 airbags (frontaux, latéraux, rideaux, et un protège-genoux conducteur)
- Aide au démarrage en côte
- Détecteur de pluie
- Follow-me home (feux avant à extinction différée)
- Indicateur de perte de pression des pneus
- Kit de réparation anti-crochetage
- **Toyota Safety Sense™ :**
 - Système de sécurité précollision
 - Gestion automatique des feux de route
 - Alerte de franchissement de ligne

CONFORT ET AGRÈMENT :

- Banquette arrière rabattable 60/40
- Ciel de toit gris clair
- Commandes au volant
- Direction assistée électrique
- Double plancher de coffre
- Miroir de courtoisie côté passager
- Ordinateur de bord
- Ouverture/fermeture centralisées à distance
- Prise USB
- Siège conducteur réglable en hauteur
- Système audio CD/radio avec 6 haut-parleurs
- Système de téléphonie Bluetooth®*
- Tapis de sol avant et arrière velours
- Vitres avant électriques
- Volant réglable en hauteur et profondeur

OPTIONS :

- Climatisation manuelle
- Peinture Rouge Chilien, peinture métallisée ou nacré
- Radars de stationnement arrière
- Roue de secours temporaire

YARIS FRANCE



Principaux équipements = ACTIVE +

LIGNE ET AÉRODYNAMIQUE :

- Calandre noir laqué⁽¹⁾
- Enjoliveurs 15" Kaori
- Poignées de portes et rétroviseurs extérieurs couleur carrosserie
- Projecteurs halogènes avec feux de jour⁽²⁾

SÉCURITÉ ET CONDUITE :

- Freins arrière à disque⁽¹⁾

CONFORT ET AGRÈMENT :

- Climatisation automatique bizona⁽¹⁾
- Climatisation manuelle⁽²⁾
- Miroir de courtoisie côté conducteur
- Plaque de bord "Soft Touch"
- Pommeau de levier de vitesses en cuir
- Rétroviseurs extérieurs chauffants
- Système de démarrage sans clé⁽¹⁾
- Système Toyota Touch 2 (écran tactile 7", système de téléphonie Bluetooth®*, compatibilité iPod®*, entraîne la suppression du lecteur CD)

OPTIONS :

- Peinture Rouge Chilien, peinture métallisée ou nacré
- Phares antibrouillard cerclés de chrome
- Radars de stationnement arrière
- Roue de secours temporaire

⁽¹⁾ Sur Yaris Hybride France uniquement.

⁽²⁾ Sur Yaris Conventioneille France uniquement.

YARIS DYNAMIC



Principaux équipements = FRANCE +

LIGNE ET AÉRODYNAMIQUE :

- Inserts latéraux noir laqué
- Jantes alliage 15" Hokkaido
- Phares antibrouillard cerclés de chrome

SÉCURITÉ ET CONDUITE :

- Régulateur de vitesse
- **Toyota Safety Sense™ :**
 - Lecture des panneaux de signalisation (via écran TFT couleur)

CONFORT ET AGRÈMENT :

- Caméra de recul
- Ordinateur de bord avec écran couleur TFT 4,2" multifonction
- Vitres arrière électriques

OPTIONS :

- Peinture Rouge Chilien, peinture métallisée ou nacré
- Radars de stationnement arrière
- Roue de secours temporaire
- Système de navigation Toyota Touch & Go 2
- Pack Confort Plus :
 - Allumage automatique des phares
 - Rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement
 - Rétroviseur intérieur électrochromatique
 - Siège passager réglable en hauteur
 - Système d'ouverture/fermeture et démarrage sans clé "Smart Entry & Start"

» Équipements de série

Sécurité

- Aide au démarrage en côte
- Airbag genoux pour conducteur
- Airbags conducteur et passager
- Airbags latéraux conducteur et passager (airbags tête/thorax)
- Avertisseur d'oubli de ceinture pour le conducteur et le passager
- Ceintures de sécurité trois points avec prétensionneurs et limiteurs d'effort
- Contrôle de pression des pneus
- Drive lock - système automatique de fermeture des portes au démarrage
- Fixations de siège enfant i-Size sur le siège passager avant avec désactivation manuelle de l'airbag
- Kit de dépannage avec compresseur électrique
- Régulateur de vitesse avec limiteur de vitesse
- Régulation du comportement dynamique (ESP®)
- Sièges intégraux de sécurité
- Système antiblocage des roues (abs) avec répartiteur électronique de freinage
- Système de stabilisation en cas de vent latéral
- Triangle de présignalisation
- Zones de déformations à l'avant et à l'arrière

Confort

- Boîte de vitesses mécanique à 5 rapports (uniquement sur moteurs essences)
- Boîte de vitesses automatique à 1 rapport (uniquement sur moteur électrique)
- Commande d'ouverture à distance de la partie vitrée du hayon via la clé
- Direction paramétrique à démultiplication variable et asservie à la vitesse (uniquement sur moteurs essences)
- Fonction "ouverture à main" de la partie inférieure du hayon
- Fonction Stop/Start automatique (uniquement sur moteurs essences)

>> Ligne de design et d'équipements

pure

Équipements extérieurs

- Calandre finition noir black
- Cellule de sécurité tridion dans le ton noir
- Coques de rétroviseurs extérieurs finition noir*
- Jantes 38,1 cm (15") avec pneus AV 165/65 R15 et AR 185/60 R15 et enjoliveurs
- Panneaux de carrosserie (bodypanels) dans le ton noir black, blanc white ou rouge jupiter
- Toit composite recouvert de tissu noir (uniquement sur coupé)

Équipements intérieurs

- Boîte à gants ouverte

• Combiné d'instruments avec visuel LCD monochrome et ordinateur de bord : niveau de carburant, intervalles d'entretien, consommation instantanée, compteur kilométrique, affichage du rapport préconisé et horloge

• Correcteur de portée des phares (commande manuelle)

• Garnitures des sièges en tissu noir

• Pare-soleil avec support pour ticket de parking

• Planche de bord et partie centrale des contre-portes finition noir et éléments de personnalisation dans le ton blanc/noir

• Poignées de porte intérieures en finition noir

• Pommeau du levier de vitesses finition noir

• Préparation radio avec deux haut-parleurs

• Rétroviseurs extérieurs à commande manuelle (uniquement sur moteurs essence)

• Siège passager avec fonction de chargement en longueur (dossier entièrement rabattable)

• Volant à 3 branches

Équipements supplémentaires sur le moteur électrique

• Airbag rideau

• Direction assistée électrique sans direction paramétrique

• Instrument complémentaire avec affichage de la puissance et du niveau de charge de la batterie

• Logo "smart EQ fortwo" sur la calandre et à l'arrière du véhicule

* couleur tridion avec les équipements optionnels V21 ou P24

